

FNE- Retour Expérience : le TABOU de la formation professionnelle au grand jour en France

En tant que gérant d'un Organisme de formation en ligne Neobridge, nous avons interrogé 10 entreprises qui entrent dans le dispositif de subvention FNE de l'Etat. Ce dispositif permet de financer à 100% les frais pédagogiques des salariés mis au chômage partiel. Coût ZERO pour l'entreprise et démarches ultra simplifiées. Je m'attendais donc à une « avalanche » de demandes de formations... ce qui n'est pas le cas. Voici comment nous avons procédé :

- Nous avons communiqué tous les documents officiels pour expliquer le dispositif aux entreprises
- Nous avons expliqué pour quelles raisons l'Etat mise sur ce dispositif FNE
- Nous avons détaillé les avantages de la formation pour les collaborateurs et pour l'entreprise.

L'ensemble de l'opération FNE prend 2 heures maximum pour utiliser cette généreuse subvention

Pour quelles raisons les entreprises sont si réticentes à utiliser le FNE ?!

Selon nous, le tabou de la formation professionnelle est le principal frein à la formation en France

Résultats de notre enquête :

1 entreprise seulement a lancé le process FNE pour ses collaborateurs en activité partielle.

Les 9 autres entreprises ont tout simplement refusé de l'utiliser.

Nous détaillons les raisons des refus – qui nous semblent révélées la présence d'un TABOU –

Nous rappelons quand même que les formations sont 100% financées par l'Etat durant la période d'inactivité des collaborateurs.

1. Notre responsable RH n'a pas le temps de gérer cette procédure
2. Nous ne pensons pas que les formations intéressent nos collaborateurs
3. Vous pensez que des formations « à-distance » intéressent nos collaborateurs ?
4. Nos collaborateurs n'ont pas le niveau pour se former à ces formations en ligne
5. C'est long à monter
6. Ce n'est pas notre priorité du moment
7. C'est la DIRECCTE qui subventionne ?! nous ne sommes pas intéressés
8. Nous ne voyons pas l'intérêt pour notre activité
9. La RGPD ne nous permet pas de faire la formation à distance
10. C'est déjà compliqué la formation en présentielle, alors à distance...
11. Ils ont déjà eu une formation dans le passé, ils n'en ont pas besoin aujourd'hui
12. Vous pensez que nos collaborateurs ont le temps et l'envie de se former ?!
13. Ils ont un CPF, qu'ils l'utilisent.
14. La formation n'est pas efficace pour la montée en compétences

Tous ces arguments n'ont pas convaincu et semblent cacher un mal profond, presque un tabou...

En off, voici les vraies raisons du refus qui permettent d'appréhender le TABOU FRANÇAIS de la formation professionnelle :

Monter en compétences ses collaborateurs signifie

- I. Risque de devoir AUGMENTER ses collaborateurs
- II. Risque de devoir faire EVOLUER ses collaborateurs
- III. Risque de voir son collaborateur PARTIR pour vendre ses nouvelles aptitudes ailleurs

Ne pas faire monter en compétences ses collaborateurs signifie :

- I. Ne pas augmenter les salaires
- II. Ne pas faire évoluer au sein de la société
- III. Laisser dans l'ignorance professionnelle, c'est plus simple à gérer, car les collaborateurs ne demandent rien. Le comportement moutonnier des collaborateurs qui ne demandent rien est plus simple
- IV. Des collaborateurs peu formés au chômage permet d'embaucher à moindre coût ;

Donc la formation signifie pour bien des entreprises représente un coût futur avec les augmentations de salaires et la nécessaire envie d'évoluer des collaborateurs.

Les entreprises considèrent que la formation initiale est plus importante que la formation continue. Que ce n'est pas son rôle de former, ou pense encore que c'est aux « autres » de le faire :

- ⇒ Les autres entreprises
- ⇒ Pôle Emploi
- ⇒ Etat

L'Etat met tout en œuvre pour proposer les formations au plus grand nombre, force est de constater que le tabou de la formation en France est contre-productif.

Et c'est bien dommage.